

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M AUBERT PATRICK 440 RUE DE CALIDON 01440 VIRIAT FRANCE

N° d'adhérent : 20113540258383

Pour le compte de : SARL AUTOPASSION 440 RUE DU CALIDON 01440 VIRIAT

N° SIREN: 535 187 363

<u>Régime d'imposition</u>: Réel normal <u>Période déclarée</u>: Janvier 2024 <u>Date limite de dépôt</u>: 26/02/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2024)



(Applicable à compter du 01/01/2024)

26 624

2 488

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

TVA sur les importations

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

A1 Ventes, prestations de services

TVA sur les produits pétroliers

OPÉRATIONS TÂXÉES (HT)

65 459

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

B2 Acquisitions intracommunautaires

A4 Importations (autres que les produits pétroliers)

TVA	BRUTE			
			Base hors taxe	Taxe due
Opér	ations réalisées en France Métropolitaine			
80	Taux normal 20 %		67 947	13 589
Impo	rtations			
11	Taux normal 20 %		26 624	5 325
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)			18 914
17		Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires		498
T3 / A	DÉDUCTIBLE			
IVA				
20	Autres biens et services			9 118
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)			9 118

TAXE À PAYER

TD TVA	due <i>(ligne 16 - ligne 23)</i>	9 796

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

Y5	Remboursement de reliquat d'accise sur les énergies demandé <i>(report de la ligne Y4)</i>	
28	TVA nette due (ligne TD – ligne X5)	9 796
32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	9 796

POUR INFORMATION, MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP

TVA À L'IMPORTATION		Base imposable
Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers) Ligne A4:	28 550
Taux normal 20 %	Ligne I1 :	28 550